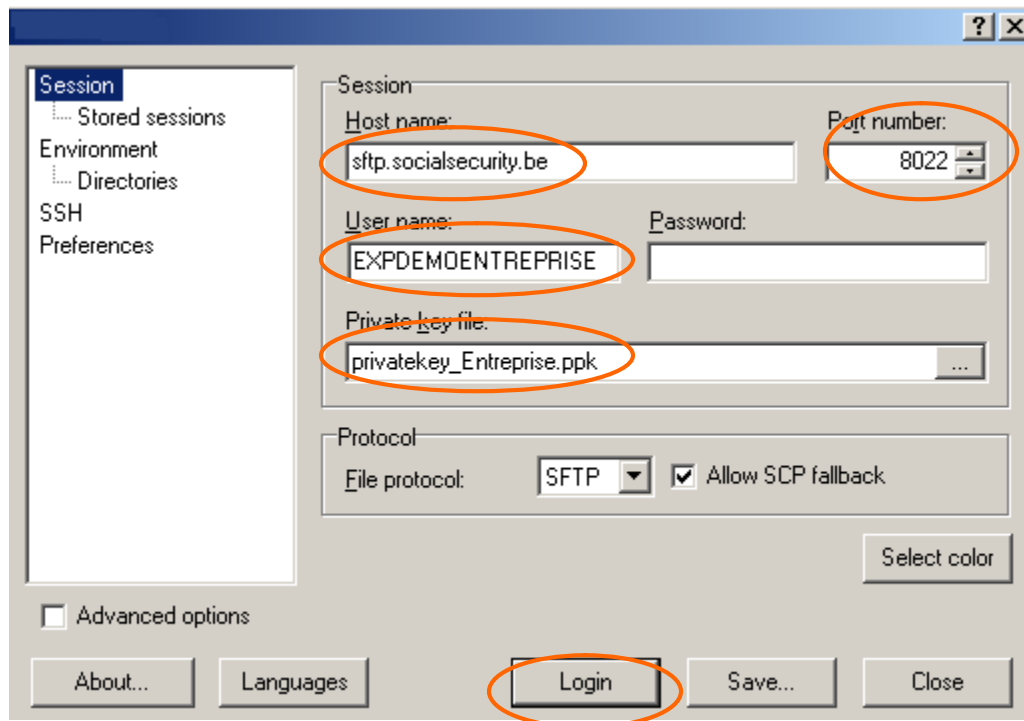


## 6. Paramétrer votre client SFTP

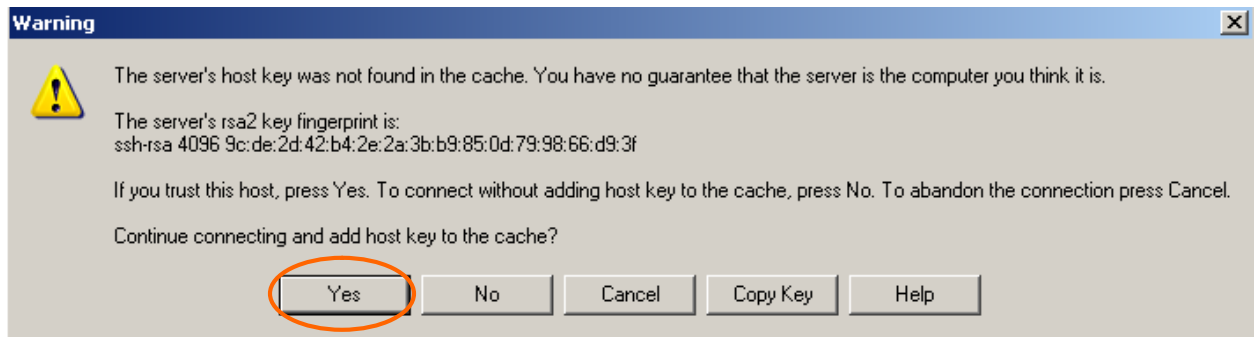
Pour faire la liaison entre le serveur SFTP de la sécurité sociale (host) vous devez introduire les données ci-dessous dans votre client SFTP (\*).

- Le nom du host est: 'sftp.socialsecurity.be'
- Le numéro de porte est: '8022'. (Attention : il est possible que vous ayez à adapter votre pare-feu (firewall) pour permettre le trafic vers cette porte).
- Le **nom d'utilisateur** (commence par **EXP**) que vous avez choisi lors de la création de votre canal SFTP sur le portail de la sécurité sociale. (Si vous aviez déjà par le passé un nom d'utilisateur technique, il est possible que celui-ci commence par **UM**).
- Chargez la clé privée, que vous avez créée dans le générateur de clé, dans votre client SFTP.
- Lors de la première connexion vous devez **accepter** la clé publique (également appelée **host-key**) du serveur SFTP de la sécurité sociale
- Si vous avez protégé votre **clé privée** par un **mot de passe**, le client SFTP va le demander.

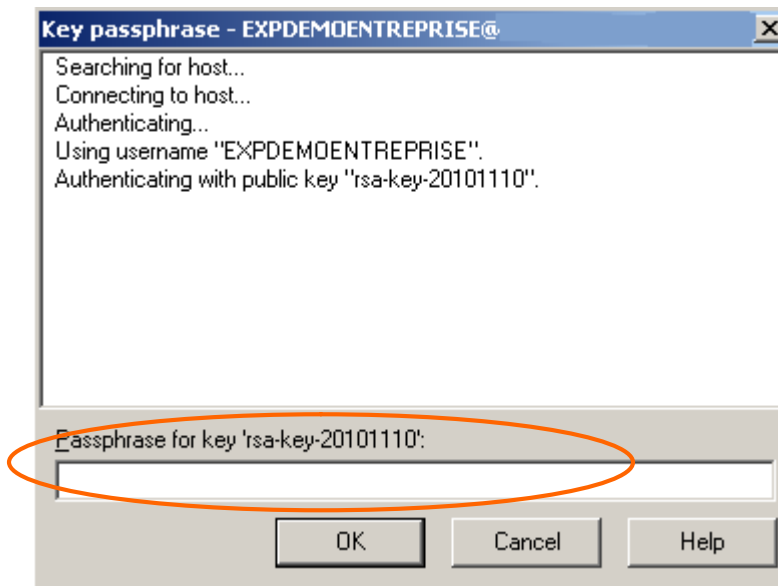
(\*) Pour installer votre client SFTP, référez-vous à la documentation de celui-ci.



Acceptez une fois la clé publique (host key) du serveur SFTP de la sécurité sociale. Il s'agit de la clé publique du serveur : ssh-rsa 4096 9c:de:2d:42:b4:2e:2a:3b:b9:85:0d:79:98:66:d9:3f



Si vous avez protégé votre clé privée par un mot de passe, on vous demande de l'inscrire.



Ensuite, vous êtes enregistré. Vous voyez à gauche les répertoires de votre pc et à droite, les répertoires du serveur SFTP de la sécurité sociale.

